COMPARATIF TARIFAIRE DES PROPOSITIONS

Prestation	FIDAL	AXTEN	
PROCEDURE DE PREMIERE INSTANCE			
Procédures déjà engagées Tribunal de commerce ou Appel		Aucune modification des honoraires acquittés auprès de FIDAL. Seul l'honoraire de résultat sera facturé.	
Tarif des honoraires fixes pour les nouveaux adhérents selon montant de la souscription	Tarif dégressif selon nombre de clients < 10 K€ fixe : de 478 à 598 € TTC, < 30 K€ fixe : de 717 à 837 € TTC, > 30 K€ fixe : de 837 à 956 € TTC,	Tarif unique	
Part Variable	7% si montant souscription > à 10 K€	7% si montant souscription > à 10 K€	
frais (Greffe Huissier, Avocats corresponsdant, frais de déplacement)	en sus des honoraires	en sus des honoraires. Répartition de ces frais entre chaque partie à une même procédure contre un CGPI	
Provision sur frais	De 269 à 448 € TTC	Non précisé	

Feuille1

PROCEDURE D'APPEL			
	de 10% si plus de 200clients <u>Autres</u> <u>Dossiers</u> < 10 K€	> 30 K€ fixe : 840 € TTC réduction de 10% si plus de 200clients	
Tarif des honoraires variables	7%	7%	
Frais d'Appel hors Hedios Patrimoine	huissier, déplacement, avocat correspondant éventuel et expert	Frais des correspondants : Entre 600 et 700 € par procédure plus droit de timbre de 225 € par procédure + autres frais en provenance de tiers	
Frais d'Appel Hedios Patrimoine	huissier, déplacement, avocat correspondant éventuel et expert	Frais des correspondants : Entre 10 et 20 € par demandeur plus droit de timbre unique de 225 € autres frais en provenance de tiers	